

AESH : marre de la précarité !

Pour le respect des droits et pour le droit au respect : le statut de fonctionnaire, maintenant !

Après l'Assemblée nationale en janvier 2022, c'est le Sénat, le mercredi 7 janvier 2026, qui a rejeté la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

Avec une constance provocatrice ce gouvernement refuse que les AESH puissent sortir de la précarité. Ils sont :

- recrutés en CDD (3 ans si l'employeur le permet) avant un éventuel CDI,
- avec des salaires très faibles (850 euros nets par mois en moyenne) qui obligent nombre d'AESH à cumuler plusieurs emplois précaires, en raison notamment des temps incomplets
- 83 % des AESH travaillent à temps partiel imposé, alors qu'ils effectuent des missions pérennes (ou occupent des emplois permanents).

L'Education nationale peut maintenant se vanter de détenir le titre de premier employeur de travailleurs pauvres de France puisque le salaire des 145 000 AESH est inférieur au seuil de pauvreté !

A cela s'ajoute qu'ils ne bénéficient d'aucune reconnaissance et d'une formation sommaire de 60 h. Cette dernière ne prépare pas réellement à la réalité du terrain et à la diversité des handicaps et des accompagnements. La formation continue n'aide pas beaucoup plus, car souvent elle va proposer des outils qui vont rajouter du travail là où les AESH en font déjà trop pour ce qu'ils sont payés.

Un scandale permanent

Les AESH représentent 145 000 agents (rentrée 2025). Ils sont maintenant le deuxième corps de l'Education nationale. A tous les étages de l'enseignement, les AESH sont reconnus indispensables pour les élèves en situation de handicap.

Mais la précarité de ce métier est telle que chaque année c'est presque un tiers des AESH

qui quittent l'Education nationale. Ainsi, à la rentrée scolaire 2025, près de 50 000 élèves en situation de handicap et notifiés comme ayant besoin d'un accompagnement humain, étaient encore sans solution. Plutôt que de permettre un accompagnement individualisé et plutôt que de rendre ce métier attractif, les ministres successifs ont généralisé la mutualisation de manière à ce que les AESH qui commençaient l'année avec un ou deux élèves en charge, la terminent avec 5 ou 6 voire plus.

Qui accepterait de voir sa charge de travail multipliée par 2 ou 3 en cours d'année avec un salaire inchangé ?

Plutôt que de les stabiliser sur un poste, Blanquer a institué les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui permettent de déplacer les AESH comme des pions au gré des « urgences » locales. Les ministres Borne et Attal, puis leurs successeurs veulent les remplacer par les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) qui risquent d'aggraver la situation en réduisant encore le nombre d'heures d'accompagnement par des AESH, en privant les élèves en situation de handicap d'un enseignement adapté auquel ils ont droit dans les établissements spécialisés (IME, ITEP).

Dans la Gironde, comme ailleurs...

Lors des instances départementales de 2025, interrogée par FO, l'administration a reconnu que 990 élèves (1er et 2nd degré confondus) notifiés étaient en attente d'AESH à la rentrée. Ils étaient 1122 au mois de juin.

Des solutions, il y en a !

Le manque d'AESH est évident. Mais pour stabiliser dans l'emploi ces personnels il faudrait commencer par rendre ce métier attractif. Or le salaire, c'est la première reconnaissance du travail. FO revendique un temps plein pour 24 h de service rémunéré à 100 %.

Par ailleurs, il faudrait fournir aux AESH les garanties qu'apporte le statut de fonctionnaire :

- une formation initiale et continue adaptée,
- la reconnaissance comme du temps de travail effectif de toutes les heures consacrées aux réunions et aux déplacements inter-établissements,
- une affectation sur un poste permettant une mobilité selon des règles et un barème
- une progression de carrière
- une retraite de fonctionnaire d'Etat et non dans le régime général des contractuels.

C'est ce que revendique le SNFOLC pour les AESH !

La création d'un statut a un coût :

1,4 milliard d'euros par an.

Le gouvernement refuse de consacrer cet argent pour permettre d'inclure les 400 000 élèves en situation de handicap dans des conditions respectueuses des élèves et des personnels !

Ainsi, si on rapporte le coût de cette réforme au nombre d'élèves concernés, cela signifie que Le ministère de l'Education Nationale refuse de consacrer 3500€ par an (soit 292€ par mois) pour chacun de ces élèves pour leur permettre de réussir leur scolarité et s'insérer dans la société et le monde du travail.

C'est un vrai scandale quand on sait que le gouvernement consacre 211 milliards par an en aides publiques aux entreprises dont 75 milliards d'exonérations de cotisations sociales et que des milliards sont investis dans l'armement alors que 145 000 agents de l'Education Nationale sont payés sous le seuil de pauvreté par l'Etat.

Pour le SNFOLC33, il est urgent

- d'offrir aux AESH un statut protecteur et attractif, un statut de fonctionnaire garantissant un temps plein pour ceux qui le

souhaitent,

- d'abandonner les PIAL et les PAS et de recruter massivement des AESH sous statut de fonctionnaires pour garantir un accompagnement individualisé à tous les élèves qui le nécessitent,
- de mettre en place d'un plan d'urgence pour garantir le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux afin de répondre aux élèves en attente d'une place.

Le SNFOLC33 invite les AESH à prendre contact avec le syndicat, à participer aux formations syndicales qu'il organise pour les aider à faire respecter leurs droits.

La première étape pour faire respecter ses droits, c'est de les connaître.

Le SNFOLC est là pour vous y aider.

UN PIAL, DES PIONS



Ne reste pas isolé.e, syndique-toi au SNFOLC.

